



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2017-135

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## DDFIP 79

79-2017-10-09-020 - Délégation générale de signature au responsable de la mission  
Gestion Publique par Mme GABELLE DDFIP 79 (2 pages) Page 3

79-2017-10-09-021 - Subdélégation de signature en matière domaniale par Mme  
GABELLE DDFIP 79 (1 page) Page 6

DDFIP 79

79-2017-10-09-020

Délégation générale de signature au responsable de la  
mission Gestion Publique

par Mme GABELLE DDFIP 79

*Décision de délégation générale de signature au responsable de la mission Gestion Publique par  
Mme GABELLE DDFIP 79*



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Niort, le 9 octobre 2017

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES DEUX-SEVRES**

DIVISION DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET  
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS

44 rue Alsace Lorraine

BP 19149

79061 NIORT Cedex 9

### **Décision de délégation générale de signature au responsable de la mission gestion publique**

L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques, en date du 21 septembre 2017, fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres.

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Décide :

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine CLANCIER-MICHELET**, Administratrice des Finances publiques, adjoint en charge la mission gestion publique ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – La présente décision prend effet le 9 octobre 2017.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 9 octobre 2017

L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques,



Véronique GABELLE

DDFIP 79

79-2017-10-09-021

Subdélégation de signature en matière domaniale par  
Mme GABELLE DDFIP 79

*Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale par Mme GABELLE DDFIP 79*

Département des Deux-Sèvres

**République Française**

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale**

Le préfet de département des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Deux-Sèvres en date du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres,

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, sera exercée par Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, responsable de la mission gestion publique, Administrateur des Finances publiques adjoint.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Catherine LIEVRE ou à son défaut, Mme Joëlle PLANCOULAIN, Mme Hélène GILBERT et M. Thierry EXPERT, inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, pour signer tout acte de gestion dans la limite de 30 000 €.

**Art.3.** - En ce qui concerne les attributions visées par l'arrêté du 9 octobre 2017 accordant délégation de signature à Mme Véronique GABELLE, délégation de signature est accordée dans la limite de 5 000 € à :

- M. Jean-Claude JOULAIN, Inspecteur des Finances publiques.

**Art. 4.** - Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures.

**Art. 5.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet,  
L'Administratrice générale des Finances publiques,  
Directrice départementale des Finances publiques,

Véronique GABELLE

